

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« La refondation de l'école de la République »

les mots :

« L'école, priorité de la Nation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'insister avant tout sur la priorité que constitue l'école pour la Nation.